

## **« EVOLUTION DES GROSSESSES CHEZ LES ADOLESCENTES AU BURKINA FASO A PARTIR DES ENQUETES DEMOGRAPHIQUES ET DE SANTE DE 1993 à 2003»**

OUEDRAOGO F. Gabrielle et KABORE Mahamoudou (Démographes, 01 BP 374)

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), Ouagadougou, Burkina Faso

### **Contexte**

Chaque année, selon les statistiques sanitaires mondiales, 16 millions de jeunes filles accouchent entre 15 et 19 ans et le taux de naissance chez les adolescentes est estimé en 2009 à 26 pour 1000. Les grossesses chez les adolescentes constituent dans grand nombre de pays un problème de santé publique. En effet, un rapport de l'organisation des nations unies (ONU) montre que les grossesses chez les adolescentes contribuent au cycle des décès maternels. Ce rapport précise que la maternité à un âge très précoce accroît non seulement le risque de mourir en couches, mais elle met aussi en danger le bien-être des mères qui survivent, et celui de leurs enfants. Les bébés des mères jeunes courent en effet un risque très élevé de naître prématurément, de présenter un faible poids à la naissance ou de mourir au cours de leur première année.

Dans les pays en développement, les grossesses précoces représentent 11% des naissances à l'échelle mondiale toujours selon l'OMS (2009). Au Burkina Faso, le rapport sur « natalité et fécondité » (RGPH 2006) indique que les naissances vivantes annuelles issues des adolescentes s'élèvent à 13,2% des naissances totales. En ce qui concerne les risques déjà importants et ci-dessus mentionnés, selon le rapport sur la « mortalité » (RGPH 2006), 389,2 décès de mères adolescentes sont enregistrés pour cent mille naissances vivantes. Par ailleurs ces jeunes mères sont parfois contraintes à abandonner leurs études pour s'occuper de leur bébé. L'analyse des données d'enquêtes et de recensements réalisées au Burkina Faso montre des variations de la contribution des adolescentes à la fécondité totale. Plusieurs naissances vivantes issues d'adolescentes sont enregistrées pendant les collectes des données. L'objectif de cette communication est d'analyser l'évolution des grossesses chez les adolescentes au Burkina Faso de 1993 à 2003.

### **Méthodes d'analyse**

Les bases de données des enquêtes démographiques et de santé de 1993, 1998 et de 2003 du Burkina Faso vont servir à l'analyse de cette étude. Une analyse descriptive sera faite afin de montrer le niveau des grossesses chez les adolescentes au cours des périodes indiquées suivi d'une analyse multivariée. Le taux de conception sera appréhendé ici par le nombre de naissances vivantes, de mortinaissances/avortements et de grossesses sur l'ensemble des adolescentes.

Selon l'OMS, on dénombre chaque année dans le monde, 80 millions de grossesses non désirées, 45 millions d'IVG qui ont pour conséquences 70 000 décès dont 97% sont enregistrés dans les pays en développement. L'enquête nationale sur les adolescentes réalisée en 2004 au Burkina Faso, montre que 20% de jeunes femmes âgées entre 15-19 ans ont déjà eu une grossesse et 18% d'entre elles disent avoir des amies qui ont essayé d'interrompre une grossesse.

## Résultats

**Tableau1 : conceptions des adolescentes âgées de 15 à 19 ans et leur issue selon les EDS au Burkina Faso.**

<b>Variables</b>	<b>EDS-1993</b>	<b>EDS-1998</b>	<b>EDS- 2003</b>
Adolescentes ayant donné une naissance vivante	332	291	484
Adolescentes enceintes	127	109	206
Adolescentes ayant connu une IVG/spontanée	51	-	53
taux de conception pour 1000 adolescentes	371,4	-	267,7
Total adolescentes	1373	1444	2776

Le nombre de grossesses dénombré chez les adolescentes de 15 à 19 ans lors des enquêtes démographiques et de santé est respectivement de 127 (1993), 109 (1998) et 206 (2003) selon le tableau 1. Les mêmes tendances sont également observables à partir de la contribution des adolescentes à la fécondité totale et de leur taux de conception. En ce qui concerne le taux de conception chez les adolescentes au sein de la population adolescente de chaque enquête, on a noté 371,4 pour mille (1993) et 267,7 pour mille (2003) tableau 1.

La proportion des adolescentes au sein des femmes en âges de procréer est restée stable au cours de la période. Par contre leur contribution a connu des variations. D'une contribution de 16% en 1993, la contribution à la fécondité totale des adolescentes a diminué à 11% en 1998, période à partir de laquelle elle est restée stable jusqu'en 2003 (tableau 2).

**Tableau 2 : contribution des adolescentes à la fécondité totale selon les EDS**

	<b>EDS-1993</b>	<b>EDS-1998</b>	<b>EDS- 2003</b>
Contribution des adolescentes de 15-19 ans à la fécondité totale	16,0	11,0	11,0
Proportion des 15-19 ans par rapport à l'ensemble des femmes de 15-49 ans	21,6	22,4	22,2

Certaines adolescentes, pour plusieurs raisons dont le maintien de l'honneur de la famille, l'absence de soutien financier pour la prise en charge de la grossesse par le père géniteur ou de la famille, décident d'interrompre parfois une grossesse. Ainsi, cette pratique bien que condamnée par la loi, reste souvent un dernier recours pour elle, dans sa tentative de résolution de ses problèmes parfois en connaissance des risques qu'elle encourt.

En ce qui concerne l'avortement, en 1996, le Burkina Faso a amendé son Code Pénal pour permettre l'avortement à tous les stades de la grossesse quand la vie ou la santé de la femme est en danger et en cas de malformation foetale grave. L'avortement est également autorisé durant les dix premières semaines de la grossesse en cas de viol ou d'inceste. A la lecture de ce code, l'on se rend compte que l'interruption volontaire d'une grossesse en dehors des cas mentionnés est illégale.

Cependant, lors des collectes de données, des interruptions volontaires de grossesse ou spontanée sont enregistrées au sein des femmes en âge de procréer et particulièrement chez les adolescentes. En ce qui concerne les IVG et les avortements spontanés, il faut noter que les données ne sont pas disponibles pour l'EDS 1998. On a dénombré respectivement 51 et 53 IVG/spontanées lors des ESD de 1993 et 2003 chez les adolescentes (tableau 1). Ce nombre est stable mais semble ne pas refléter la situation réelle des IVG au Burkina Faso. En effet, selon une enquête réalisée par BAYA Banza, 8.000 avortements clandestins sont effectués chaque année dans la seule capitale de Ouagadougou, sur des adolescentes dont l'âge varie entre 15 et 19 ans. Cette étude confirme la sous déclaration des IVG (malheureusement fortement pratiquées au Burkina Faso) lors des enquêtes EDS, attribuable peut être à sa répression par la loi.

L'analyse des EDS a montré une diminution puis une stabilisation de la fréquence des grossesses depuis 1998 au Burkina Faso. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la stabilisation des grossesses au cours des 5 dernières années entre 1998 et 2003. Le désir de maintenir une relation peut amener parfois une adolescente à tomber enceinte. Les énormes besoins non satisfaits en matière de planification familiale, ou

même la faible utilisation voire la difficulté d'accès aux méthodes contraceptives modernes en général par les femmes et en particulier les jeunes femmes de 15-19 ans peuvent souvent expliquer certains cas de grossesses rencontrées. L'utilisation des méthodes modernes chez les adolescentes est passée de 1,8% en 1993 à 5,7% en 1998 puis à 7,4% en 2003.